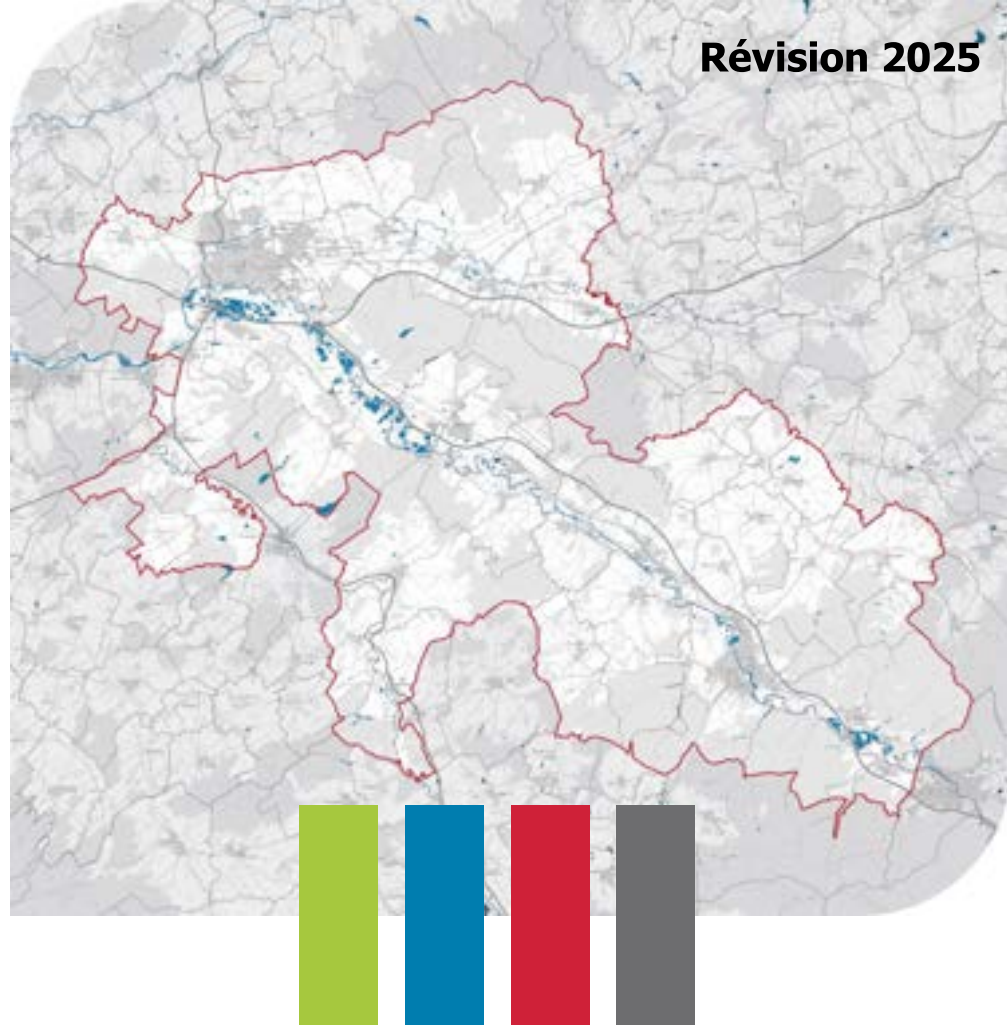




Plan local d'Urbanisme intercommunal



0100200300400500m

▲

Règlement graphique

Zone urbaine

Zone à urbanisation ouverte

Zone à urbanisation fermée

Zone agricole

Zone naturelle ou forestière

Cadastre

Parcelles

Bâtiments

Modification de zonage apportée

1Classement en UE pour la réalisation d'un hangar communal (IC0234)

2Réduction de la zone 1AU

3Protection 07 02 d'un alignement d'arbres 292-15

Prescription ponctuelle

●Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)

●Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 01)

●Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 02)

Prescription linéaire

▬Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 02)

▬Règles d'implantation des constructions (hors 10m des cours d'eau) (15 00)

▬Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)

Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

Prescription surfacique

▬Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation)

▬Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 cavité souterraine)

▬Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 02)

▬Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04)

▬Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (18 00)

▬Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (25 00)